

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT 5

COMMUNE DE MOLLENS

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 30 MAI 2001
Droit de coupes : 170
L'arrêté :
Le directeur d'arrondissement :

Légende :

Forêt :
Zone à bâtir

Mise à l'enquête publique :
Limite de forêt par rapport aux zones à bâtir
et leurs environs :

Forêt :
Mise en consultation :
Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Le géomètre :
Sierra, le : 21.12.00
Venthône, le : 24.12.00
Bramois, le : 24.12.00
Mollens, le : 24.12.00
NICOLAS CORDONIER
GÉOMÈTRE OFFICIEL

L'ing. forestier :
CHRISTOPH FREI
Ing. forestier EPFZ-SA
DARNONA
3973 VENTHÔNE

L'inspecteur d'arrondissement 5
du service des forêts et
du paysage :

Plan cadastral 10
Plan cadastral mis à jour le 30 mars 2000
Format: 0.85 m2

4260-8
VERS. DATE DESSIN CONTRÔLE
ETABL. 6.04.00 AA BZ
Modif. 19.12.00 AA BZ

COMMUNE DE MOLLENS

plan cadastral 10
1975

